

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
11.10.2024
Date d'affichage
11.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. PINARD Jean-Philippe, M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël.

A été nommée secrétaire de séance : M. SÉRAPHIN Gilles

Délibération n° 2024.104

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2024 POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL DES ARCADES POUR CONSOLIDER LA PRÉSENCE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE SUR LA COMMUNE

Considérant la volonté de l'équipe municipale de consolider la présence médicale et de favoriser l'implantation de professionnel de soins sur la commune ;

Considérant également la politique incitative sur l'implantation d'activités professionnelles et commerciales dans le centre du village, et notamment sur les rez-de-chaussée donnants sur la route et les trottoirs de la ZAC des Grands champs, à l'entrée du centre-bourg ;

Considérant que, dans le cadre de ces deux démarches conjointes, le Conseil municipal a décidé d'acquérir, par portage réalisé par l'EPF 74, un local, initialement destiné à un usage commercial, en rez-de-chaussée de la résidence Hermines 3 afin d'y installer la psychologue, actuellement installée dans la maison de santé située à quelques mètres ;

Considérant que l'objectif de cette installation est à la fois de préserver cette activité sur Morillon en l'installant dans un local accessible et visible dans le centre du village tout en libérant un cabinet afin de consolider l'équipe médicale en accueillant un troisième médecin ;

Considérant qu'afin d'accueillir dans les meilleures conditions cette professionnelle, il est proposé au Conseil municipal de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes d'un local professionnel destiné à accueillir du public et à l'aménagement de ce local pour les besoins de professions libérales ;

Considérant qu'un cabinet d'architecte, spécialisée dans ce type de projet, a été sollicité et a établi un chiffrage des travaux nécessaires, le coût total des travaux s'élevant ainsi à 24 143 € HT ;

Considérant que le Conseil départemental de Haute-Savoie a renouvelé pour 2024 le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), dispositif de soutien financier aux communes et EPCI, pour la réalisation de leurs investissements, prioritairement dans les domaines suivants :

- Amélioration des services à la population,
- Aménagement du territoire et amélioration du cadre de vie,
- Aménagement de proximité,
- Aménagement des espaces publics ;

Considérant que ce projet, en ce qu'il vise à consolider l'offre de soins sur la commune de Morillon tout en préservant le dynamisme commercial et économique sur le centre du village, s'inscrit pleinement dans les domaines subventionnés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS ;

Considérant qu'il est dès lors proposé au Conseil municipal de solliciter du Conseil départemental de la Haute-Savoie une subvention dans le cadre du CDAS 2024 pour le financement de ces travaux à hauteur de 70 % du coût hors taxes des travaux, et ainsi d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de réaménagement et de mise aux normes d'accessibilité du local Travaux	24 143 €	Subvention – 70 %	
		Subvention du Conseil départemental – CDAS 2024	16 900 €
		Autofinancement – 30 %	
		Autofinancement / Emprunt	7 243 €
Total investissement	24 143 €	Total investissement	24 143 €

Considérant que les travaux seront réalisés en novembre 2024 afin d'être finalisés et livrés au plus tard le 15 décembre 2024, pour la saison hivernale 2024-2025 ;

Aussi,

Vu le courrier du 15 février 2024 du Président du Conseil départemental portant sur la campagne CDAS 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, bâtiments, voirie, services techniques et sécurité » du 18 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Vie sociale, affaires scolaires, jeunesse » du 3 octobre 2024 ;

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement estimatif du projet de réaménagement et de mise aux normes d'accessibilité du local situé en rez-de-chaussée de la résidence Hermine III à Morillon ;
- **SOLLICITE** un financement du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour réalisation des travaux nécessaires à ce projet dans le cadre du CDAS 2024, au taux de 70 % du coût estimatif des travaux ;
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restante, en fonction des subventions attribuées par les différents partenaires financiers, étant entendu que la part d'autofinancement ne pourra pas être inférieure à 20 % du montant HT total du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de financement correspondant, à signer tout document afférent à cette demande d'aide financière et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.